



Docteur Thierry BOUR

Strasbourg, le 13 octobre 2021

Président du SNOF

à

Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75007 PARIS

Objet ; Objet : dépôt d'un préavis de grève LR+AR remis par la Poste

Monsieur le Ministre,

Le SNOF, Syndicat National des Ophtalmologistes de France, appelle l'ensemble des Ophtalmologistes de France métropolitaine et des départements d'outremer (DOM) à cesser leur activité du 22 au 31 octobre 2021. Cela concerne aussi bien les ophtalmologistes libéraux, salariés, hospitaliers, chefs de clinique-assistants, que les internes inscrits au D.E.S. d'Ophtalmologie.

Ceci afin de lutter contre l'article 40 du projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2022, qui menace la médecine ophtalmologique dans ses fondements.

En effet, celui-ci propose de rendre les orthoptistes autonomes, de leur donner la prescription des lunettes et des lentilles de contact, et ceci en accès direct, sans supervision médicale ! Or les orthoptistes français sont formés actuellement par une licence universitaire de trois années, ne les préparant en aucune manière à réaliser des actes médicaux, à les interpréter et à prescrire. Ainsi, on démedicaliserait le suivi oculaire pour une bonne partie de la population, dont les limites ne sont d'ailleurs même pas précisées dans le texte de loi.

Cet article 40 entraînerait :

- Des retards de diagnostics, notamment des pathologies ophtalmologiques silencieuses initialement (glaucome, DMLA, kératocône, rétinopathie diabétique, ...).
- Une dégradation de la qualité des soins.
- Une destruction du parcours de soins.
- Des relations conflictuelles avec les orthoptistes.
- Une absence de réponse aux zones sous-dotées, où les orthoptistes sont très peu nombreux.

- Une remise en cause du travail aidé et de tout ce qui a permis l'amélioration des soins à nos patients depuis 15 ans. Cela se traduit d'ailleurs par une forte réduction des délais de RDV.

Cette réforme est incohérente avec l'évolution passée, inutile vu la baisse rapide des délais de RDV en ophtalmologie suite aux mesures déjà prises, inefficace pour améliorer l'accès aux soins, inadaptée aux besoins réels.

Les médecins ont besoin d'être aidés, pas d'être remplacés par des auxiliaires de santé n'ayant qu'une licence ! Les patients méritent mieux que d'être privés d'un examen par un médecin spécialiste.

Le SNOF demande la suppression de cet article 40, ou au minimum sa redéfinition dans le cadre des règles légales et réglementaires actuelles, en respectant le parcours de soins et le niveau de responsabilité des professions. Par ailleurs ce PLFSS ne mentionne pas d'articles régulant les pratiques frauduleuses de certains centres de santé « ophtalmiques » poursuivis par l'Assurance Maladie, comme le ministère s'y était engagé.

De ce fait, conformément à la loi sur le droit de grève, en temps que syndicat représentatif de la spécialité, nous déposons un préavis de grève du 22 au 31 octobre 2021 sur les gardes et astreintes, mais aussi sur l'activité non urgente programmée, et ceci pour tous les ophtalmologistes de France, hospitaliers ou exerçant en ville ou en clinique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller loops and a long horizontal stroke extending to the right.